

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« MEDITERRANEE PORTE DES MAURES »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11 JUILLET 2024 – 09h00

Salle du Chêne et l'Olivier 2 à La Londe les Maures

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE

DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

II. RESSOURCES HUMAINES

1. Actualisation du règlement de formation
2. Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance
3. Délibération autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes à la procédure de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le centre de gestion du Var
4. Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

III. FINANCES

5. Décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI
6. Fonds de concours Pierrefeu – Acquisition et aménagement d'un bâtiment communal
7. Fonds de concours Pierrefeu – Rénovation des bâtiments scolaires

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Désignation de représentants au sein du SYNDICAT TE83 et approbation de la convention fixant les coûts de transfert – Annule et remplace la désignation délibérée le 3 avril 2024
9. Versement de la subvention de fonctionnement 2024 au « Réseau Initiative Var »
10. Adhésion à l'agence régionale de développement « Rising Sud » pour l'année 2024